

Département de la Haute-Loire
COMMUNE D'ALLEGRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Mairie d'Allègre

4 rue Baptiste Marcet

43270 ALLEGRE

Tel : 04 71 00 71 21

Fax : 04 71 00 22 84

@ : mairie.allegre@wanadoo.fr

Sommaire

<i>I. Le cadre général du budget</i>	<i>P 3</i>
<i>II. La section de fonctionnement</i>	<i>P 3</i>
<i>III. La section d'investissement</i>	<i>P 5</i>
<i>IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation</i>	<i>P 7</i>

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020 au budget primitif.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 08/04/2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers maison de santé, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **927 415.58€**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **667 420.60€**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, dotation globale de fonctionnement sur les trois dernières années :

2018	2019	2020
147 335	142 531	136 946

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les compensations versées par d'autres collectivités (agglomération)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	221 053.18	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	282 611.68	Recettes des services (loyers)	62 913.69
Autres dépenses gestion courante	131 834.00	Impôts et taxes	377 926.12
Dépenses financières	21 861.74	Compensation	127 817.00
Dépenses exceptionnelles	0.00	Dotations et participations	294 545.91
Reversement à l'Etat	9 298.00	Vente de produits	31 528.49
Dépenses imprévues	0.00	Recettes exceptionnelles	26 235.66
Total dépenses réelles	666 658.60	Recettes financières	0.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	762.00	Autres recettes (rbt sur salaires)	5 497.96
		Total recettes réelles	926 464.83
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	950.75
Total général	667 420.60	Total général	927 415.58

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

-concernant les ménages

- . Taxe d'habitation : 11.08%
- . Taxe foncière sur le bâti : 15.27%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 78.66%

Le produit attendu de la fiscalité locale a été de **336 117€**

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 231 835€ en 2020 :

	2020
Dotation globale de fonctionnement	136 946
Dotation de solidarité rurale	94 889
Dotation de péréquation	0
Total	231 835

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Affectation du résultat	200 000.00
Remboursement d'emprunts	70 219.78	FCTVA	70 542.00
Travaux patrimoine	136 461.76	Cessions d'immobilisations	1 595.32
Opérations	188 883.13	Taxe aménagement	1 543.27
Autres travaux	0.00	Subventions	318 575.12
Autres dépenses	0.00	Emprunt et cautionnement	1 100.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	950.75	Produits (écritures d'ordre entre section)	762.00
Charges (écritures intérieur section)	26 085.04	Charges (écritures intérieur section)	26 085.04
Total général	836 385.78	Total général	620 202.75

c) Les principales réalisations de 2020 sont les suivantes

Liste des principaux investissements réalisés en 2020	
<u>Revitalisation du centre-bourg</u>	TTC
Immeuble Coccinelle	98 578
Parcours numérique et thématique	28 550
Révision AVAP	3 482
Etude CPER	33 929
Traversée Allègre (études)	22 268
Programme restauration façades	5 558
sous-total	192 365
<u>Bâtiments</u>	
Coccinelle : sculpture enseigne	2 000
Ecole : insonorisation, peinture, garde-corps... tr1	50 692
Ecole, Rased, Coccinelle : fibre optique	2 915
sous-total	55 607
<u>Urbanisme-Voirie</u>	
Echange parcelles Viallet/cne	810
Chemin de la Clède à Châteauneuf	8 396
Chemin entre Sarzols et Sannac	8 839
Programme voirie 2020	21 717
Réfection mur cimetière	5 821
Engazonnement allées cimetière tr2	5 028
Reprise mur soutènement Fonteline	2 263
sous-total	52 874
<u>Matériel et outillage</u>	
Etrave	5 220
Tondeuse arrière et aspirateur à feuilles	7 560
Elingue et cric	383
Panneaux lieux-dits	1 816
Scie à onglet, brouette, outils...	1 608
sous-total	16 587
<u>Autres</u>	
Jeu du Pic	1 625
Panneau signalétique camping	832
Four coccinelle	625
Prises guirlandes et panneaux lumineux école	3 175
sous-total	6 257
TOTAL	323 690

d) Les subventions d'investissements reçues

- de U. E : 167 363€ (Immeuble Coccinelle)

- de l'Etat : 76 824.77€ (DETR immeuble Coccinelle, aménagement des espaces publics, voirie, étude CPER)

- de la Région : 40 491.97€ (immeuble Coccinelle, aménagement des espaces publics, AVAP, parcours numérique)

- du Département : 33 895.38€ (école, étude CPER°)

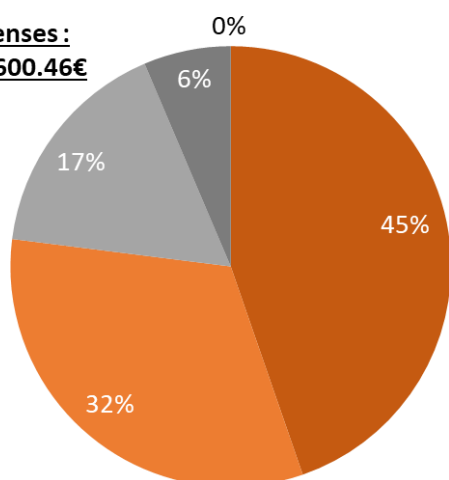
- Autres : 0€

- Don : 0€

IV. Les données synthétiques du compte administratif 2020 – Récapitulatif

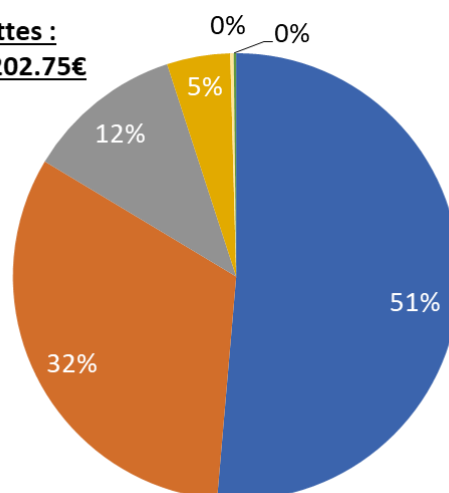
INVESTISSEMENT

Dépenses :
422 600.46€



- Txv d'investissement (188 883.13€)
- Txv entretien patrimoine (136 461.76€)
- dette moyen terme (70 219.78€)
- opérations d'ordre (27 035.79€)
- dette court terme (0€)

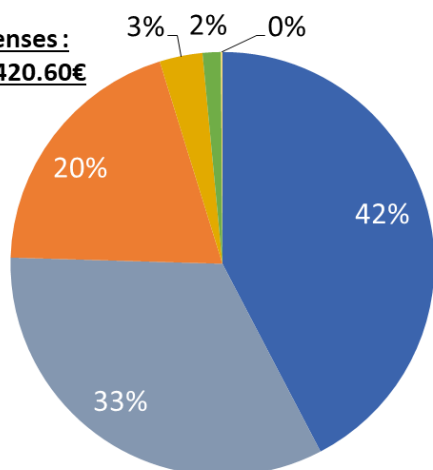
Recettes :
620 202.75€



- subventions travaux (318 575.12€)
- affectation du résultat (200 000€)
- FCTVA (70 542€)
- opérations d'ordre (28 442.36€)
- taxe d'aménagt, autres taxes (1 543.27€)
- emprunt et cautionnement (1 100€)

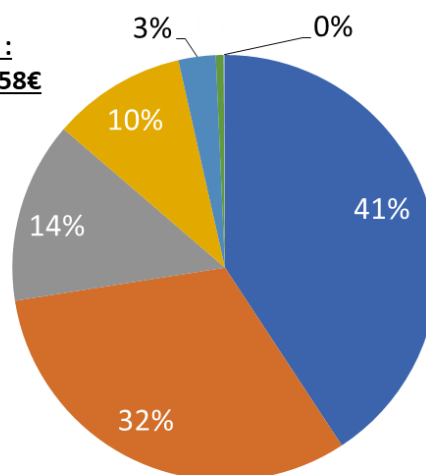
FONCTIONNEMENT

Dépenses :
667 420.60€



- charges de personnel, charges sociales (282 611.68€)
- charges de gestion courante (221 053.18€)
- autres charges de gestion courante (131 834€)
- rbt intérêts de la dette (21 861.74€)
- reversement à l'Etat (9 298€)
- opérations d'ordre (762€)

Recettes :
927 415.58€



- impôts et taxes (377 926.12€)
- dotations Etat (294 545.91€)
- compensation agglo (127 817€)
- vente de produits, loyers (94 442.18€)
- produits exceptionnels (26 235.66€)
- rbt sur salaires (5 497.96€)
- opérations d'ordre (950.75€)

a) Capacité d'autofinancement (CAF)

CAF brute = (recettes réelles fct – dépenses réelles fct) = 259 806.23€

CAF nette = (CAF brute – annuité dette en capital) = 189 586.45€

la CAF nette permet de réaliser des investissements nouveaux

b) Etat de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01
2010	76 318,11 €	13 115,06 €	63 203,05 €	482 220,01 €
2011	90 747,90 €	19 025,77 €	71 722,13 €	419 016,95 €
2012	137 941,49 €	22 288,31 €	115 653,18 €	897 294,81 €
2013	243 614,63 €	19 383,20 €	224 231,43 €	864 641,63 €
2014	246 327,63 €	39 845,74 €	206 481,89 €	1 526 010,20 €
2015	312 898,83 €	35 995,61 €	276 903,22 €	1 319 528,31 €
2016	156 758,76 €	29 540,79 €	127 217,97 €	1 042 625,09 €
2017	123 702,38 €	26 594,73 €	97 107,65 €	915 407,11 €
2018	109 828,40 €	24 991,37 €	84 837,03 €	818 299,46 €
2019	103 207,17 €	26 451,94 €	76 755,23 €	973 462,43 €
2020	92 081,52 €	21 861,74 €	70 219,78 €	896 707,20 €
2021	89 989,12 €	18 744,90 €	71 244,22 €	838 569,68 €
2022	88 660,68 €	17 187,68 €	71 473,00 €	767 325,46 €
2023	87 332,27 €	15 627,89 €	71 704,38 €	695 852,46 €
2024	86 007,64 €	14 069,22 €	71 938,42 €	624 148,08 €
2025	84 675,41 €	12 500,25 €	72 175,16 €	552 209,66 €
2026	83 346,99 €	10 932,41 €	72 414,58 €	480 034,50 €
2027	82 018,56 €	9 361,81 €	72 656,75 €	407 619,92 €
2028	75 258,99 €	7 790,22 €	67 468,77 €	334 963,17 €
2029	57 629,60 €	6 367,56 €	51 262,04 €	267 494,40 €
2030	56 301,17 €	5 039,13 €	51 262,04 €	216 232,35 €
2031	46 984,27 €	3 722,23 €	43 262,04 €	164 970,31 €
2032	37 806,33 €	2 544,29 €	35 262,04 €	121 708,27 €
2033	30 847,03 €	1 400,80 €	29 446,23 €	86 446,23 €
2034	12 850,50 €	850,50 €	12 000,00 €	57 000,00 €
2035	12 656,10 €	656,10 €	12 000,00 €	45 000,00 €
2036	12 461,70 €	461,70 €	12 000,00 €	33 000,00 €
2037	12 267,30 €	267,30 €	12 000,00 €	21 000,00 €
2038	9 072,90 €	72,90 €	9 000,00 €	9 000,00 €

c) principaux ratios

La commune compte 902 habitants

Taux d'endettement par habitant au 31/12/2020 : 896 707.20€ / 902hab = **994€**

Capacité de désendettement :

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Le ratio se calcule ainsi : Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute
 $896\,707.20\text{€} / 259\,806.23\text{€} = \mathbf{3.45}$

Il faudrait un peu plus de 3 années à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à ALLEGRE, le 08/04/2021
Le Maire,
Meyssonnier Gilbert